



Le Conseil Economique, Social et Environnemental de la Région Centre



2007-2010
Tour d'horizon de la mi-mandature

Les apports du CESER du Centre à la réflexion régionale

• La vie sociale	4
• La formation	5
• Le développement économique	5
• L'aménagement de l'espace	6
• Démographie et prospective	7
• Croisons nos forces : les travaux réalisés en partenariat	7

Les événements marquants

• Contribution 2010 au débat sur l'avenir de la région Centre	8
• SRADDT : l'engagement du CESER Centre	8
• Installation de la section « Egalité, mixité et lutte contre les discriminations »	9
• Colloque « Régions, départements, communes, intercommunalités : quelles compétences, quel avenir? »	10
• Colloque « Etalement urbain, espaces agricoles et forestiers, environnement, quelles cohérences? »	11
• Colloque « La RN154 : le chaînon manquant... »	11

La vie des commissions et des sections

• Dominique SACHER, Président de la commission « Qualité de la vie »	12
• Philippe BEL, Président de la commission « Aménagement de l'espace »	12
• Patrick UGARTE, Président de la commission « Economie et emploi »	13
• Alain ROULLÉE, Président de la commission « Education, formation, recherche »	13
• Fatim LABIB, Présidente de la section « Egalité, mixité et lutte contre les discriminations »	14
• Jean-Pierre BARNAGAUD, Président de la section « prospective »	14





Editorial

Le Conseil Economique, Social et Environnemental de la Région Centre

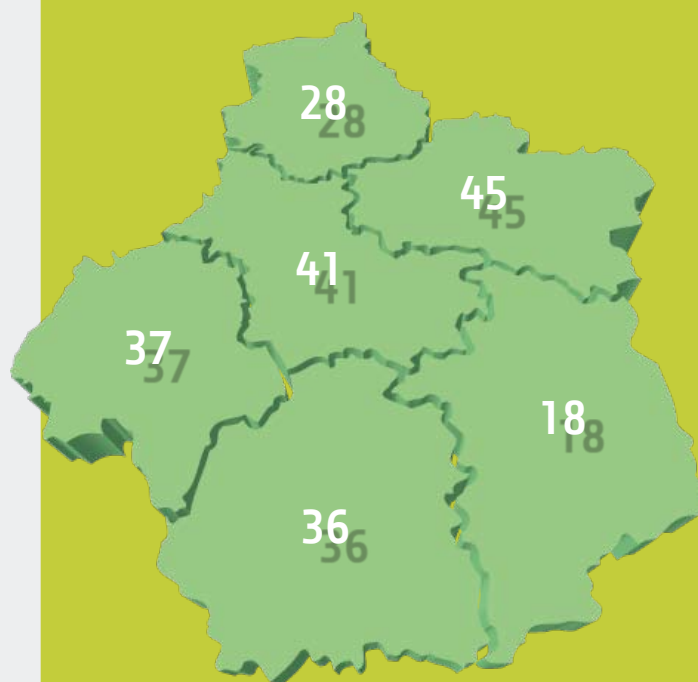
Le CESR est devenu Conseil Economique, Social et Environnemental Régional, soit CESER, sous l'effet de la loi du 13 juillet 2010 dite Grenelle 2; de nouveaux conseillers devraient être accueillis lorsque le décret d'application sera pris. Mais notre assemblée n'a pas attendu le changement de dénomination pour mettre le développement durable au cœur de ses préoccupations. En effet, bien des rapports et avis sont marqués par la prise en compte du facteur environnemental: le rapport sur la maîtrise du foncier, sur les TIC et l'optimisation des transports, sur l'activité de déconstruction mais aussi l'avis sur les Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux, par exemple.

Au fil de la lecture de cette brochure, vous constaterez que les travaux menés couvrent un large panel de thèmes ancrés dans l'actualité. Les sujets vont de la jeunesse à la logistique en passant par la démographie et l'égalité Femmes/Hommes. Ce bilan est le reflet du dynamisme de notre assemblée dont la démarche s'attache toujours à l'écoute de tous les points de vue tout en développant une collégialité des positions. Les présentations sont succinctes mais, je l'espère, vous inciteront à consulter notre site internet pour en savoir plus...

Des chantiers de grande importance se sont ouverts pendant cette mi-mandature et vont se poursuivre dans l'avenir. Il s'agit principalement du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations professionnelles (CPRDF) et du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT). Les deux exercices vont fortement mobiliser nos commissions et sections. Pour le CPRDF, le contrat devrait aboutir en juin 2011 et le CESER y sera étroitement associé. Le SRADDT est un projet ambitieux, passionnant et exigeant, le CESER l'a appelé de ses vœux depuis longtemps et s'y investit avec conviction depuis le début aux côtés du Conseil régional tout en gardant sa liberté. Il faudrait, in fine, déboucher sur un schéma permettant de faciliter le pilotage des politiques publiques, celles mise en œuvre par la Région elle-même, mais aussi celles de l'Etat en région, celles des collectivités, grâce à une gouvernance renouvelée.

Les trois années de mandat s'annoncent riches en événements marquants.

Xavier BEULIN
Président du CESER



Le CESER en chiffres :

à mi-mandat, le CESER du Centre a élaboré

- 62 avis,
- 9 rapports d'autosaisine,
- 5 communications,
- 3 contributions,
- 3 vœux,
- 3 avis de conjoncture au cours de 12 séances plénières.

Il a organisé

- 3 conférences-débats et créé une Section « Egalité, mixité et lutte contre les discriminations ».



Les apports du CESER à la réflexion régionale

> La vie sociale

La pauvreté en région Centre

Contre les caricatures et les images simplistes de la pauvreté, le CESER s'est attaché à faire l'analyse la plus précise possible de la situation de la pauvreté en région Centre.

A partir des revenus, il a été possible de proposer une typologie des personnes concernées par la pauvreté, de connaître les raisons et les conséquences de cette condition. Il apparaît ainsi que 366 264 personnes, en région Centre, ont des ressources ne leur permettant pas de vivre selon le niveau de dépenses minimum retenu par le CESER. La notion de handicap social a été abordée car l'exclusion constitue une grave conséquence de la pauvreté. Des dispositifs sociaux sont mis en place certes, mais leurs limites amènent le CESER à faire des propositions d'actions et d'améliorations du système. Plus globalement, le CESER appelle la société à ne pas stigmatiser les personnes en situation de précarité et à leur permettre d'accéder au droit commun.

Le rapport « Population active et pauvreté en région Centre », est disponible depuis janvier 2010 sur le site <http://ceser.regioncentre.fr>

Les jeunes, une ressource indispensable pour l'avenir de la région Centre

Les jeunes n'aiment-ils pas la région Centre? Chaque année 54 500 jeunes quittent la région alors que dans le même temps seulement 52 000 jeunes viennent s'y installer.

Selon l'INSEE, en 2030, on compterait 153 seniors pour 100 jeunes de moins de 20 ans en région Centre, alors qu'en moyenne, en France à la même période, on compterait 130 seniors pour 100 jeunes.

Le rapport du CESER tente de comprendre, grâce à des données démographiques et à des témoignages, les causes de ce désamour entre la région Centre et les jeunes. La difficulté de trouver un premier emploi, due notamment à l'inadéquation entre les diplômés disponibles et les besoins des entreprises locales explique la migration vers l'Île-de-France principalement. Les jeunes, difficilement autonomes subissent de plein fouet le coût du logement et du transport. Le potentiel d'actions en leur faveur est grand et le CESER suggère des pistes mais il faut aussi, d'urgence, modifier l'image de la région en proposant aux jeunes des offres adaptées à leurs besoins. Le rapport « Être jeune en région Centre » est disponible depuis octobre 2010 sur le site <http://ceser.regioncentre.fr>

Les étudiants salariés : le CESER s'inquiète

Entre 15 et 75 % des étudiants des universités régionales occupent, pendant leur cursus, un emploi salarié. Du job saisonnier au travail salarié des étudiants est diverse et souvent méconnue.

Dans certains cas, au vu de ses effets négatifs, la vigilance est de mise : en début de cursus, ou au-delà de huit heures de travail hebdomadaire tout au long de l'année, le CESER estime nécessaire la mise en place de dispositifs d'alerte et d'aide à ces étudiants salariés.

En s'intéressant au travail salarié des étudiants, le CESER a mis en

Le Revenu de Solidarité Active

En décembre 2008, le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional a publié une première communication lors de l'annonce de la création du RSA, ce dispositif soulevant quelques interrogations.

En effet, pour le CESER, cette réforme modifiait profondément le lien entre les notions de travail et de revenu. La question de fond posée par le RSA, n'était-elle pas tout simplement celle du revenu minimum d'existence? A quel niveau de revenu peut-on vivre dignement, sans être pauvre? Une seconde communication est intervenue en juin 2010, pour évaluer les effets de ce dispositif, le CESER ayant été alerté par certaines Caisses d'Allocations Familiales de la région Centre sur les difficultés qu'elles rencontraient pour faire face à la mise en place de ce nouveau dispositif.



Egalité Femmes/Hommes : de l'égalité formelle à l'égalité réelle...

L'égalité Femmes/Hommes n'est pas acquise malgré les textes législatifs et malgré l'évolution des modes de vie et de mœurs. Pourquoi cette situation paradoxale perdure-t-elle? Quels sont les freins?

En effet, pourquoi une grande partie des femmes excelle-t-elle dans les études et reste-elle minoritaire dans les postes d'encadrement? Pourquoi n'ont-elles pas, par la suite, un salaire égal aux hommes? En 2007, l'écart de salaire entre les hommes et les femmes était de 23,8 %. En matière professionnelle, des lois existent mais elles ne sont pas assez appliquées. Les lois ne suffisent pas à lever tous les freins notamment en ce qui concerne la mixité des métiers ou l'accès des femmes aux postes de décision. Le rapport souligne enfin huit grandes pistes d'actions concrètes pour passer d'une égalité formelle à une égalité réelle.

Le rapport « Femmes-Hommes : de l'égalité formelle à l'égalité réelle : des fondements, un paradoxe, des perspectives » est disponible depuis octobre 2010 sur le site <http://ceser.regioncentre.fr>



évidence une source d'inégalité des chances entre étudiants : les étudiants d'origine modeste, qui n'ont d'autre choix que de se salarier pour pouvoir suivre des études, prennent davantage de risques pour leur réussite universitaire. Dans ses préconisations, le CESER propose des actions concrètes pour rétablir l'équité.

Le rapport « Conditions de vie et de travail des étudiants salariés » est disponible depuis juin 2010 sur le site <http://ceser.regioncentre.fr>



La formation continue et les entreprises en région Centre

> La formation

Le Pôle de recherche et d'enseignement supérieur : un nouvel atout pour la région Centre

C'est une préconisation ancienne du CESER que de voir les deux universités régionales (Orléans et Tours) se rapprocher et collaborer étroitement. Par deux vœux, l'un en octobre 2008, l'autre en juin 2009, le CESER a soutenu la création d'un Pôle de recherche et d'enseignement supérieur. Le PRES Centre-Val de Loire Université a été officiellement créé par décret en juillet 2010 ; le CESER reste actif dans la démarche.

La formation continue constitue un outil pour accroître le niveau de connaissance des salariés et sécuriser leur parcours. Comment les formations professionnelles sont-elles conduites par les entreprises du secteur privé ?

En premier lieu, le système de financement des formations est complexe et en deuxième lieu, il existe une multiplicité d'acteurs. Le rapport du CESER tente de rendre plus clairs ces agencements. Puis, il relève les « bonnes pratiques » de certaines entreprises mais note aussi la persistance d'inégalités d'accès à la formation marquées, au détriment des moins qualifiés et des salariés des plus petites entreprises. Peu d'entreprises intègrent les compétences et la formation dans une stratégie globale.

Des préconisations sont adressées en direction de l'Etat, du Conseil régional mais aussi des Organismes Paritaires Collecteurs Agréés et des branches professionnelles.

Le rapport « Pratiques de formation continue dans les entreprises du secteur privé de la région Centre » est disponible depuis janvier 2010 sur le site <http://ceser.regioncentre.fr>



> Le développement économique

La logistique en région Centre : une activité tournée vers l'avenir ?



Le CESER s'est penché sur cette activité jusque-là mal connue et difficilement cernable dans son ensemble pour mettre en lumière ses multiples facettes. Le rapport s'interroge sur l'avenir de cette filière économique importante.

Activité de service, la logistique apporte une réelle valeur ajoutée à l'activité des entreprises en favorisant la livraison du bon produit, au bon moment et au meilleur coût pour le client. A l'échelle régionale, le secteur d'activité de la logistique externalisée emploie 8 600 salariés (activité transport non comprise) dans environ 550 entreprises et génère un chiffre d'activité annuel de deux milliards d'euros. Il demeure un facteur de fixation des emplois en dépit d'une faible attractivité de ceux-ci. Le rapport évoque également les fortes contraintes de la logistique pour la préservation de l'environnement.

A partir de l'état des lieux, le rapport trace un ensemble de préconisations visant à rendre l'activité logistique plus durable.

Le rapport « La logistique en région Centre » est disponible depuis octobre 2010 sur le site <http://ceser.regioncentre.fr>

Les activités dans le domaine de la déconstruction en région Centre

Le secteur de la déconstruction peut-il constituer une activité d'avenir pour la région Centre ? Pour répondre à cette question, le CESER a examiné des domaines variés : les déchets d'équipements électriques et électroniques, les véhicules hors d'usage, l'aéronautique civile et militaire, le matériel militaire terrestre et l'armement.

Les filières identifiées s'avèrent plus ou moins viables économiquement selon le degré de réglementation et l'organisation, notamment financière des filières. Ainsi la filière aéronautique peine à trouver sa rentabilité. La déconstruction des matériels militaires, qui représente un potentiel important ne semble pas véritablement optimisée par l'Etat...

Si la problématique de la déconstruction est avant tout économique, elle est également sociale et environnementale : l'économie sociale et solidaire y occupe d'ailleurs déjà une place. Et il importe également de réduire le volume des déchets encore trop peu traités et valorisés faute de techniques, ou de moyens...

Le rapport « Les activités dans le domaine de la déconstruction en région Centre » est disponible depuis décembre 2010 sur le site <http://ceser.regioncentre.fr>

L'avis sur la conjoncture : un baromètre économique et social



Depuis octobre 2003, le Conseil économique, social et environnemental régional présente son avis annuel sur la conjoncture.

S'appuyant sur les publications et données élaborées par nos partenaires institutionnels, le Comité de conjoncture réalise chaque année un document support retraçant les grandes évolutions économiques et sociales de l'année précédente. Ce document ainsi que les contributions et réflexions apportées par les quatre commissions du CESER servent de base à la rédaction de l'avis de conjoncture.

Ce travail s'effectue désormais en partenariat avec différents acteurs régionaux (INSEE, Pôle Emploi, DIRECCTE, Banque de France...).

Cet exercice s'accompagne périodiquement de points d'actualité permettant, dans un contexte de crise économique, de « coller » aux événements économiques et sociaux et d'effectuer des zooms sur certaines filières et interrogations du CESER.

Les conséquences des restructurations de la défense et des industries en région Centre

En 2008, les réformes des armées et des industries de défense ont été annoncées par le gouvernement et elles concernent la région Centre. Le CESER a réagi par deux vœux l'un en juin et l'autre en octobre et par un point-presse du Président BEULIN. Le sujet principal d'inquiétude portait sur la suppression de milliers d'emplois directs et induits en région Centre et cela particulièrement dans l'Indre et le sud régional. Il s'agissait d'appeler l'ensemble des élus et des forces vives à se mobiliser pour bâtir ensemble les bases d'une stratégie d'aménagement des territoires concernés.



Les apports du CESER à la réflexion régionale

> L'aménagement de l'espace



Une maîtrise foncière pour une urbanisation durable

L'étalement urbain correspond à une expansion de la ville fortement consommatrice d'espace. Ce développement est-il idéal? Il occasionne beaucoup de déplacements domicile-travail, il n'offre pas toujours les services et les loisirs attendus. De plus, cette extension urbaine prend-elle en compte les contraintes environnementales ?

Le rapport établit quelques constats : chaque année, en région Centre, environ 3 000 à 4 000 hectares de terres sont consacrés à l'expansion des villes (hors équipements collectifs et infrastructures). L'étendue des aires urbaines des grandes agglomérations augmente de deux à cinq fois plus que leur population. La biodiversité diminue du fait des tronçonnements des milieux naturels notamment par les réseaux routiers et autoroutiers. Face au grignotage du territoire que ce soit par les infrastructures routières, par le logement individuel ou les zones commerciales, il faudrait prendre des dispositions pour mieux préparer l'avenir. C'est pourquoi le CESER préconise l'insertion d'un volet foncier dans le Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable du Territoire. Il suggère l'établissement d'un observatoire public du marché foncier au niveau régional. Et il incite le Conseil régional à mettre en place d'un outil juridique, technique et financier : un Etablissement Public Foncier (EPF) régional. L'EPF est conçu pour aider les collectivités dans l'acquisition du foncier, pour le financement et l'ingénierie des projets.

La communication « Une maîtrise foncière pour une urbanisation durable » est disponible depuis janvier 2010 sur le site <http://ceser.regioncentre.fr>

Le volet « transport » du Grenelle I de l'Environnement en région Centre

En 2008, le CESER a proposé une analyse et une évaluation des conséquences du Grenelle de l'environnement en matière de transports en région Centre. La communication porte son analyse tant sur les voyageurs que sur le fret. Le CESER identifie les grands projets de la région dans le domaine des transports qui devront être pris en compte lors de décisions futures, en particulier le projet de TGV Grand Centre Auvergne.

La communication : « Le volet transport du projet de Loi Grenelle de l'Environnement » est disponible depuis octobre 2008 sur le site <http://ceser.regioncentre.fr>

TIC, transport et développement durable...

Les besoins de déplacements sont grandissants : comment les satisfaire tout en réduisant les méfaits des transports sur l'environnement ? Ce rapport montre que les déplacements peuvent être réduits par l'utilisation des TIC et que l'on peut aussi, par ce biais, augmenter l'attractivité des territoires.

Si les TIC étaient amplement développées sur tout le territoire, les services de santé, les services publics, culturels seraient à la portée des espaces les plus reculés, sans générer des déplacements longs et polluants. En effet, les TIC permettent de nouveaux services comme les vidéo-guichets, les télé-procédures et les portails culturels. Au niveau de la santé, peuvent être mis en place des services de télé-assistance, de télé-médecine, de télé-surveillance médicale. Concernant les déplacements de longue distance ou de marchandises, une optimisation de la consommation de carburant pourrait réduire le gaspillage énergétique. Il faudrait promouvoir plus encore les modes « doux » notamment pour les livraisons en ville.

Pour le transport de personnes, il pourrait être mis en place des centrales de mobilité, des auto-partages. Le CESER propose, entre autres, au Conseil régional de mettre en place une instance régionale de concertation afin que l'offre des opérateurs du domaine des TIC soit harmonisée.

Le rapport : « Quelles contributions les TIC pourraient-elles apporter à l'optimisation des déplacements en développant l'attractivité des territoires dans une logique de développement durable ? » est disponible depuis octobre 2010 sur le site <http://ceser.regioncentre.fr>

Les grandes infrastructures de transports en région Centre

A l'heure de la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, le CESER montre, à l'appui de cette communication, que la région Centre, dans la limite de ses compétences, doit, avec ses partenaires, faire gagner de la cohérence à son système de transport à partir des critères du développement durable.

La communication développe une analyse des différents projets régionaux et selon une grille commune, tente de dégager des éléments de cohérence. Son approche systémique permet de relier les projets entre eux, de mesurer leur complémentarité et leur capacité à répondre à des enjeux tels que l'attractivité régionale, l'ouverture aux autres régions françaises et européennes.

Ce document constitue, en quelque sorte, la base de référence pour les prises de position du CESER dans les consultations à venir sur les projets d'infrastructure, et notamment lors des débats publics.

La communication : « Les grandes infrastructures de transport région Centre » est disponible depuis octobre 2009 sur le site <http://ceser.regioncentre.fr>



Parvenir à un bon état écologique de l'eau

Le CESER a été saisi pour avis sur les projets de Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) des bassins de Loire Bretagne et de Seine Normandie.

Les SDAGE s'inscrivent dans le cadre de la directive cadre sur l'eau qui fait obligation de parvenir au « bon état écologique » des eaux superficielles et souterraines d'ici 2015. Le CESER souligne l'ampleur de l'effort à fournir pour parvenir à la reconquête des eaux régionales dans les délais impartis. Cette difficulté appelle la mobilisation des acteurs pour mettre en marche un processus d'amélioration. Il serait efficace de saisir l'ensemble de la chaîne de responsabilité conduisant aux pollutions de l'eau et des milieux aquatiques et d'évaluer ces diverses responsabilités selon leur niveau respectif. Il s'agit de dépasser nos habitudes et d'imaginer de nouvelles pratiques porteuses d'avenir.



> Démographie et prospective

Populations et territoires de la région Centre : scénarios pour 2030

Quelles populations en 2030, sur quels territoires? Quelle sera la répartition de la population sur les territoires de la région en 2030? Quelles pourraient être les conséquences du vieillissement de la population sur les territoires à l'horizon 2030? Telles sont les questions auxquelles la section prospective a souhaité répondre. Pour ce faire, un nouveau découpage de la région en 18 bassins démographiques a été élaboré, ces bassins servant de base aux réflexions sur l'avenir économique, social et environnemental des territoires de la région. Il en découle un scénario tendanciel ainsi que 4 scénarios « réactifs » ayant chacun un choix stratégique précis : Osons le vieillissement, Osons le rajeunissement, Osons le désert, Construire la région par ses différences. Le rapport ouvre trois chantiers. Tout d'abord, celui de l'offre de santé car l'insuffisance de cette offre pourra fortement porter sur les territoires où la proportion de personnes âgées va croître en importance. Ensuite, celui de l'activité économique et sociale car les besoins des aînés peuvent demander des adaptations de l'habitat, des transports. D'autres besoins comme les activités culturelles et de loisirs, la sécurité et le marché des technologies seront spécifiques aux seniors. Le troisième chantier concerne la nécessaire révision du parc de logements pour l'adapter aux seniors.

Le rapport "Populations et territoires de la région Centre scénarios pour 2030" : est disponible depuis décembre 2010 sur le site <http://ceser.regioncentre.fr>



> Croisons nos forces : les travaux réalisés en partenariat

L'avenir du Paris-Limoges-Toulouse : une mission pour trois CESER

En novembre 2009, les Présidents des Conseils régionaux du Centre, du Limousin et de Midi-Pyrénées ont saisi leurs Conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux (CESER) afin qu'ils émettent un avis sur l'avenir de la ligne ferroviaire Paris-Toulouse par Limoges. A l'appui, entre autres, d'auditions diverses sur l'avenir de la ligne ferroviaire Paris-Orléans-Limoges-Toulouse, longtemps associée au train « Le Capitole », les CESER, du Limousin, du Centre et de Midi-Pyrénées ont répondu qu'ils souhaitaient que cette ligne nationale connaisse un saut qualitatif tant du point de vue du matériel et des dessertes que de l'infrastructure.



"CESER de France", lieu d'expression de l'ensemble des assemblées consultatives régionales

Le CESER du Centre participe avec assiduité aux réunions de l'association et aux diverses réflexions qu'elle conduit en lien avec les réformes qui impactent les collectivités locales et avec les grandes politiques nationales. C'est ainsi que le CESER a apporté son témoignage dans la réflexion sur le dialogue social territorial, sur les pôles de compétitivité en écho aux travaux du Conseil économique et social de la République, et qu'il participe aux groupes de travail en activité sur les infrastructures et sur l'enseignement supérieur.

Contribution 2010 au débat sur l'avenir de la région Centre

Dans la perspective des élections régionales de mars 2010, le CESER a adopté en séance plénière une contribution au débat sur l'avenir de la région Centre.

Lors d'une conférence de presse, Xavier BEULIN, Président du CESER s'est appuyé sur ce document pour exposer aux journalistes les préoccupations de la société civile et les priorités tracées par le CESER pour l'avenir de la région.

Concernant l'organisation territoriale, le CESER encourageait la Région à « oser » l'axe ligérien tout en donnant aux pôles de Chartres-Dreux et de Châteauroux-Bourges-Vierzon un rôle dynamique. Xavier BEULIN a pointé les insuffisances du réseau ferroviaire en matière de ligne à grande vitesse et en matière de fret. Concernant la formation, il a incité à viser plus haut pour répondre aux défis de demain. A propos de la structuration économique, il a affirmé qu'il fallait être performants surtout dans les filières identifiées comme prometteuses. Enfin, il a présenté la qualité de la vie et des espaces comme un facteur déterminant pour fixer les populations.

Le Président a terminé son interview par la nécessité de mettre en marche un Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire pour affirmer la gouvernance de la Région.

SRADDT : l'engagement du CESER du Centre.



Xavier BEULIN,
Président du CESER Centre

Depuis la Loi d'Orientation d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire dite Loi Voynet, le CESER du Centre a souhaité que le Conseil régional élabore un Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT).

En décembre 2008, le CESER a formulé ce qu'il a appelé une adresse intitulée « De la nécessité d'un SRADDT en région Centre ». Il s'agissait d'affirmer la conviction qu'un SRADDT fait exister une région, qu'il lui



Michel LUSSAULT,
Président du PRES
Université de Lyon





*François BONNEAU,
Président du Conseil
régional du Centre*

Xavier BEULIN, Président du CESER, a souhaité que chacun des acteurs de la région Centre se saisisse de cette opportunité de co-construire la feuille de route des vingt prochaines années. Le CESER est intégré à l'organisation des forums territoriaux. En effet, à chaque forum territorial, un conseiller du CESER présente les enjeux et les défis du territoire sur lequel le forum se déroule. Outre cette participation, le CESER produira sa contribution au SRADDT.



*Jean-Louis GUIGOU,
ancien Délégué à
l'Aménagement du
Territoire (DATAR)*

donne une stratégie claire au service des territoires et des populations. Le CESER incitait le Conseil régional à affirmer son rôle d'aménageur du territoire et à développer sa capacité de rapprochement des acteurs, tant les acteurs politiques que les citoyens. Le document fournissait des lignes stratégiques et des indications méthodologiques.

Le Conseil régional a annoncé le chantier du SRADDT en juin 2010 et l'a « lancé » en septembre 2010. Pour l'occasion et pour la première fois, il a réuni en une séance plénière commune les conseillers du CESER et ceux du Conseil régional. Deux grands témoins étaient invités : Michel LUSSAULT, ancien Président de l'Université de Tours et Jean-Louis GUIGOU, ancien Délégué à l'aménagement du territoire. Le Président du Conseil régional, François BONNEAU, a fixé le calendrier : le document sera livré fin 2011 après une consultation des territoires. En effet, vingt-trois forums territoriaux et six forums thématiques seront organisés.

Installation de la section « Egalité, mixité et lutte contre les discriminations »

Au fil des années, le CESER Centre est devenu une référence en matière de réflexion sur les questions liées au rôle des femmes en région Centre. En effet, de 2001 à 2007, le CESER a produit cinq rapports sur des sujets aussi variés que l'égalité des chances en matière professionnelle, les femmes et la retraite, les femmes et l'immigration, les droits des femmes, les femmes et la vie publique.

Ce travail significatif a conduit à la création d'une nouvelle structure, une section dédiée à la question des femmes certes mais aussi plus largement à celle des discriminations.

Cette section a été mise en place le 23 mars 2009, elle est composée de quatorze membres du CESER et de sept personnalités extérieures.

Les évènements marquants



Xavier BEULIN,
Président du CESER Centre

"Régions, départements, communes, intercommunalités : quelles compétences, quel avenir?"

Ainsi s'intitulait la conférence-débat organisée par le CESER du Centre, le 17 avril 2009, portant sur la réforme territoriale. Dans le contexte de la parution du rapport « Balladur » sur la réforme des Collectivités locales, le CESER a proposé une journée de réflexion en réunissant des élus, des représentants de l'Etat, des syndicats, des acteurs économiques, sociaux et des associations.

Quelques réflexions suscitées par la Conférence...

- La majorité des interlocuteurs a souligné les aspects positifs de la décentralisation.
- L'intercommunalité a suscité beaucoup d'intérêt. Nombreux sont ceux qui se sont prononcés en faveur d'une élection au suffrage universel direct pour les élus des intercommunalités.
- La question du « mille feuilles » territorial a été relativisée, certains allant jusqu'à dire qu'aucun niveau de collectivité ne devrait être supprimé sauf peut-être les Pays.
- La question des conseillers territoriaux a également été débattue.

Le discours du Préfet de région, Bernard FRAGNEAU, restera dans les mémoires. Pour lui, la France a du mal à choisir entre le délice, la liberté locale, et la nécessité, un Etat fort.



Étalement urbain, espaces agricoles et forestiers, environnement, quelles cohérences ?

Le 27 septembre 2010, à la Chapelle-Saint-Mesmin dans le Loiret, le CESER a organisé un colloque sur la maîtrise du foncier en région Centre. Cette manifestation a eu lieu à l'issue d'une communication intitulée « Une maîtrise foncière pour une urbanisation durable en région Centre ».

Ce colloque a rassemblé 250 personnes de divers horizons : des élus parmi lesquels de nombreux maires, des représentants de l'Etat et des collectivités locales, des étudiants, des universitaires etc.

Trois grandes questions ont été abordées au cours d'ateliers :

• Doit-on préserver les espaces cultivés face à l'urbanisation ?

Il s'agissait de savoir quels sont les outils juridiques pour protéger les sols cultivés afin de maintenir une activité agricole viable, voire l'installation de nouveaux agriculteurs. Conclusion : il faut trouver les outils pour lutter contre la spéculation foncière et que l'urbanisation aille vers plus de densification.

• Peut-on échapper à l'étalement urbain ?

Il y a étalement urbain lorsque le tissu urbain ne progresse plus par continuité mais par espaces incomplètement urbanisés. Il ressort des débats l'idée qu'il faut construire en périphérie urbaine de véritables quartiers urbains, riches de la diversité de l'habitat, avec des transports collectifs adaptés et un cadre de vie attractif.

• Urbanisation et environnement sont-ils compatibles ?

La question était, entre autres, de savoir s'il est possible de laisser se poursuivre une extension urbaine avec une telle prédominance des transports individuels, source de pollution. La question de la perte de la biodiversité était également à l'ordre du jour.

Le colloque a été riche à propos des solutions à apporter au manque de maîtrise foncière et urbaine. Techniquement, l'Etablissement Public Foncier apparaît comme un outil efficace à la plupart des participants.



Xavier BEULLIN, Président du CESER Centre et Guy JANVROT, Vice-président du CESER Centre



La RN154 : le chaînon manquant...

En 2009, la Commission Nationale du Débat Public a réalisé une série de débats publics sur la mise à deux fois deux voies de cette nationale sur le tronçon Allaines- Nonancourt. Considérant cet axe majeur dans sa dimension interrégionale et pour apporter sa contribution au débat, le CESER a organisé une conférence sur le sujet. Il s'agissait de faire connaître au public les enjeux, les contraintes et les positions des différents acteurs publics et socio-économiques. Il est ressorti du colloque la volonté d'inscrire cet axe, reconnu par tous comme stratégique, dans le grand contournement ouest du bassin parisien et dans une liaison vers Rouen et Le Havre. Suite à cette conférence un avis commun avec le CESER Haute-Normandie a été réalisé.



La vie des commissions et sections

Interviews... parole aux présidents de commissions et de sections

Dominique SACHER, Président de la commission « Qualité de la vie »
Représentant de l'Union Régionale Interfédérale des Œuvres et organismes Privés Sanitaires et Sociaux (URIOPSS)



Comment avez-vous perçu votre rôle de président de commission ?

En tant que Président de commission, je crois qu'il faut d'abord avoir une bonne intuition sur les thématiques et sujets à travailler collectivement. En début de mandature, j'ai rapidement perçu qu'un thème préoccupait la majorité des membres de la commission : celui des jeunes

au moment de l'entrée dans la vie active. Des études montraient que la région Centre perdait 2 500 jeunes de 18 à 29 ans par an et que 1 700 d'entre eux étaient diplômés et qualifiés. La question de savoir pourquoi les jeunes quittent la région nous est apparue cruciale. Concernant mon rôle, celui-ci a été de choisir, en accord avec les conseillers de la commission, une démarche qui consistait à faire des entretiens avec des jeunes. Nous avons procédé à une répartition des tâches pour les prises de contacts et ensuite il a fallu exploiter en commission ce que nous avons recueilli...

Quels ont été les points forts de la vie de votre commission ?

Les points forts sont très liés aux moments où nous avons analysé les entretiens réalisés. J'ai été marqué par le fait que les jeunes se sentent très accompagnés par les parents et les formateurs jusqu'à la fin des études ou formations, certains vont jusqu'à dire qu'ils se laissent un peu « porter » car ils sont en confiance. Par contre, ils tombent de haut lorsqu'ils se trouvent face à la recherche d'un emploi. Ils ont à ce moment-là l'impression que les « adultes » qui les entourent sont impuissants.

Quels sont les sujets que vous comptez aborder à présent ?

Le sujet principal que nous souhaitons traiter pendant l'élaboration du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire est la qualité de la vie. La qualité de la vie concerne de nombreux domaines qui entrent dans la construction d'une meilleure attractivité du territoire : l'offre culturelle et de loisirs pour tous les âges de la vie, l'offre de soins notamment de proximité etc. Notre commission s'attachera à mettre en évidence que les liens intergénérationnels constituent une chance pour l'avenir de la région Centre.

Philippe BEL, Président de la commission « Aménagement de l'espace »
Représentant du Mouvement des Entreprises de France (MEDEF)



Comment avez-vous perçu votre rôle de président de commission ?

Il m'a paru important de veiller à la bonne intégration des nouveaux conseillers. Pour moi, l'animation des réunions consiste à faciliter l'expression de chacun et l'écoute de tous. C'est aussi, bien sûr, conduire les travaux en favorisant la participation active des conseillers et veiller à la cohésion et à l'assiduité des membres.

Quels ont été les points forts de la vie de votre commission ?

L'étendue des domaines attribués à cette commission a rendu indispensable le travail en sous-groupes spécialisés pour apporter une valeur ajoutée à certains sujets qui devaient être approfondis.

Le second point fort a été le travail d'anticipation du Schéma d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT). Cela a été le fil rouge de nos travaux : du début de mandature par notre contribution à l'adresse « De la nécessité d'un SRADDT en région Centre » jusqu'à la séance plénière du 22 septembre 2010 commune avec le Conseil régional, où la commission aménagement de l'espace a pu exprimer certaines de ses priorités.

Mais je retiens aussi comme fait marquant de cette période le projet LGV Paris Orléans Clermont Lyon qui redonne l'espoir d'un désenclavement du Centre.

Quels sont les sujets que vous comptez aborder à présent ?

La réponse à cette question appartient à Nicolas CHILOFF, le nouveau Président de la commission et à son bureau. Il est toutefois certain que la préparation de notre contribution au SRADDT ainsi que le suivi des schémas de déclinaison territoriale du Grenelle de l'environnement, notamment le Plan Climat seront à l'ordre du jour. De même, concernant les infrastructures, une veille active devra être assurée sur le Schéma National des Infrastructures de Transport (SNIT) ainsi que sur le projet Paris-Orléans-Clermont Ferrand-Lyon. La commission poursuivra, très certainement, les travaux déjà engagés dans la mi-mandature passée, comme par exemple l'élaboration des préconisations du CESER concernant la maîtrise foncière.

Patrick UGARTE, Président de la commission « Economie et emploi »
Représentant de la Chambre Régionale du Commerce et de l'Industrie (CRCI)



Comment avez-vous perçu votre rôle de président de commission ?

Mon rôle est principalement celui d'un animateur mais également celui d'un organisateur. En effet, pour parvenir à la réalisation de deux rapports, quasi simultanément, il a fallu coordonner deux groupes de travail. Notre commission a su trouver un rythme de travail efficace avec une participation forte

des membres à chaque réunion, dans un climat de dialogue, et de concertation dans toutes ses composantes.

Quels ont été les points forts de la vie de la commission ?

Dans un contexte économique de crise mondiale, notre commission a assuré un suivi de l'évolution du tissu économique régional, happée par des mutations économiques accélérées. Grâce à cette démarche, nous avons cherché à en mesurer les conséquences, notamment dans le secteur de la pharmacie et dans celui de l'automobile. Nous avons également observé l'évolution des pôles de compétitivité et des clusters régionaux.

Une audition marquante a été celle du professeur Paulin, économiste, ancien doyen de la faculté de Droit et Sciences-économiques d'Orléans qui a expliqué les articulations financières de la crise économique, à la suite de quoi, nous avons été amenés à émettre des pistes pour sortir de la crise en région Centre.

Les médiateurs du crédit en région Centre nous ont exposé les possibilités existantes pour simplifier les relations entre l'Etat et les entreprises ou les particuliers.

Quels sont les sujets que vous comptez aborder à présent ?

La deuxième partie du mandat se situe sous l'égide des deux grands exercices préparés par le Conseil régional c'est-à-dire le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT) et le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations professionnelles (CPRDF).

La Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) et la Gestion Territoriale des Emplois et des Compétences vont être déterminantes. L'émergence de la GPEC dans les Pôles de compétitivités et Clusters, en relation avec la sécurisation des parcours professionnels impliquera autant les individus que les entreprises.

La commission souhaite travailler notamment sur les conséquences de la réforme de la PAC et les leviers pour maintenir une activité agricole dynamique et développer la transformation et participer au développement durable.

Alain ROULLÉE, Président de la commission « Education, Formation, Recherche »
Représentant de la Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT)



Comment avez-vous perçu votre rôle de président de commission ?

Le rôle de Président de commission consiste en premier lieu à animer, à programmer et à organiser les travaux de celle-ci en proposant notamment des méthodes de travail. Pendant les réunions, il faut gérer les échanges, les prises de parole de chacun mais aussi synthétiser et parfois reformuler avec tact et diplomatie les réflexions

des conseillers afin de rechercher une position partagée pour faire avancer les travaux. Au-delà de l'organisation du calendrier des réunions et de la préparation de l'ordre du jour de la commission, l'essentiel du travail du Président consiste à prendre connaissance de façon approfondie des rapports et des documents examinés en commission. Enfin, le Président travaille en concertation avec le bureau de la commission et le chargé de mission de celle-ci.

Quels ont été les points forts de la vie de votre commission ?

Les moments forts sont, à mon avis, liés à l'élaboration des rapports qui nécessitent un investissement et un rythme de travail soutenus. Au cours de cette première moitié de mandature, la commission a traité deux sujets très différents, l'un sur les conditions de vie des étudiants salariés et l'autre sur les pratiques de formation dans les entreprises.

Après s'être largement investie dans l'élaboration et le suivi du Plan Régional de Développement des Formations (PRDF), la commission s'implique dans la réflexion sur le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations professionnelles (CPRDF), nouveau dispositif issu de la Loi sur la formation tout au long de la vie.

Les échanges de points de vue entre les conseillers d'horizons différents et la richesse des auditions représentent deux autres aspects des moments forts du travail collectif en commission.

Quels sont les sujets que vous comptez aborder à présent ?

Plusieurs réflexions essentielles, dans le cadre de l'élaboration du SRADDT et dans le celui du CPRDF guideront le travail des conseillers à court et moyen termes. Quelle formation initiale et professionnelle pour mieux former aux emplois d'aujourd'hui et de demain ? Comment améliorer l'orientation et l'accompagnement des publics tout au long de la vie ? Comment développer la sécurisation des parcours professionnels ? Comment renforcer l'attractivité de l'enseignement supérieur régional ? Quelles formations sanitaires et sociales pour assurer le renouvellement des personnels et faire face aux nouveaux besoins ? Comment garantir une réelle égalité d'accès à la formation et lutter contre les discriminations ? Autant de questions qui devront être réfléchies à l'échelle des territoires.

La vie des commissions et sections

Interviews... parole aux présidents de commissions et de sections

Fatim LABIB, Présidente de la section « Egalité, mixité et lutte contre les discriminations »
Personnalité qualifiée



Comment avez-vous perçu votre rôle de Présidente de section ?

Etre Présidente signifie, pour moi, un véritable engagement et une réelle responsabilité. Ma responsabilité, dans l'animation de la section, est celle d'amener l'ensemble des membres à parcourir le même chemin et pour y parvenir, il faut savoir être à l'écoute, faire participer et faire adhérer. L'animation est essentielle si l'on veut parvenir à élaborer des travaux riches dans une démarche partagée. Quant à l'engagement, je le situe surtout au niveau de l'élaboration de rapports qui doivent être de qualité et produits dans les délais impartis.

Quels ont été les points forts de la vie de la section ?

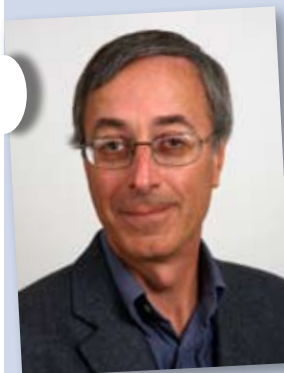
Le premier point fort a été l'installation de notre section, le 23 mars 2009. La création de cette section, est en grande partie, le résultat d'un travail fourni et documenté que le CESER a mené sur la place des femmes dans la société dans la précédente mandature.

Le deuxième temps fort a été celui de l'élaboration du rapport : « Femmes-Hommes : de l'égalité formelle à l'égalité réelle : des fondements, un paradoxe, des perspectives ». A propos de ce rapport, ma principale satisfaction a été de constater que ce travail collaboratif et collectif correspondait bien au projet auquel nous voulions parvenir.

Quels sont les sujets que vous comptez aborder à présent ?

Nous prévoyons d'organiser un colloque en partenariat avec le Conseil régional qui lui aussi s'est engagé dans une démarche en faveur de la progression de l'égalité femmes/hommes. Nous serons donc mobilisés par l'organisation de ce colloque et par la définition de nouveaux sujets de réflexion qui restent à préciser dans les premières semaines de 2011.

Jean-Pierre BARNAGAUD,
Président de la section « prospective »
Représentant de la Fédération régionale des Sociétés de protection de la Nature (Nature Centre).



Comment avez-vous perçu votre rôle de président de section ?

D'abord un rôle d'animation : essayer, un peu comme un metteur en scène ou un chef d'orchestre, d'obtenir la meilleure participation des membres de la section. Veiller à ce que les positions exprimées soient argumentées et puissent être exploitables pour le travail de la section. Nous avons ainsi opté pour une méthode

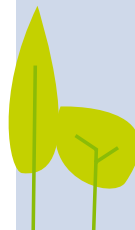
en deux groupes travaillant sur les mêmes questions et confrontant ensuite leurs avis. Cela suppose, lors de la mise en commun, de reformuler les points de vue en les synthétisant et en proposant une évolution, de façon à parvenir à une position convergente qui devienne l'expression partagée de la section.

Quels ont été les points forts de la vie de la section prospective ?

Il n'y a eu que des temps forts ! Certes, dans un travail de prospective, on est tenté de dire : les scénarios. Mais au fond, leur élaboration se fait très en amont. La rédaction est l'aboutissement de tous les échanges qui ont précédé, et qui ont permis de forger une « culture » commune, d'où les scénarios retenus ont progressivement émergé.

Quels sont les sujets que vous comptez aborder à présent ?

Les flux migratoires. En répondant à 3 questions : qui ? où ? comment ? Pour être plus clair : qui pourrait venir s'installer dans tel bassin démographique de la région, au regard de son contexte ? Et à partir de quels critères ? Ce qui revient à creuser l'idée d'une attractivité de la région différenciée selon les territoires. Mais aussi de considérer d'éventuelles ruptures dues à des facteurs extérieurs (énergie, changement climatique, économie...) ou à l'évolution des comportements sociétaux.



Le CESER Centre en ligne...

Vous trouverez tous les travaux cités dans cette brochure (avis, communications et rapports) en libre consultation sur le site du CESER Centre :

<http://ceser.regioncentre.fr>

Ce site présente aussi « l'institution CESER » et ses 95 membres ainsi que différentes structures de travail (commissions, groupes de travail et sections) qui lui permettent de mener à bien sa mission de proposition auprès du Conseil régional.



Le **Conseil Economique,
Social et Environnemental**
de la **Région Centre**

Conseil Economique, Social et Environnemental
9, rue Saint Pierre Lentin
45041 Orléans Cedex 1
Tél. : 02 38 70 30 39
Télécopie : 02 38 70 31 20
Site : <http://ceser.regioncentre.fr>
e-mail : cesr@regioncentre.fr

2007-2010

Photographies :

Conseil Economique, Social et Environnemental de la Région Centre, Concordances, Fotolia



Démographie
Infrastructures
Environnement
Transport
Egalité femmes/hommes
Logistique
Pauvreté
Etudiants
Emploi
2007-2010
Formation
Salariés
Déconstruction
Eau **Urbanisme**
Collectivités locales
Jeunesse

